



Syndicat Mixte du collège Jean Rostand à LAMOTTE-BEUVRON (Siren : 254102874)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lamotte-Beuvron
Arrondissement	Romorantin-Lanthenay
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	16/05/1990
Date d'effet	16/05/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Alain VILLANNEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de LAMOTTE-BEUVRON
Numéro et libellé dans la voie	41 avenue de l'Hôtel de Ville
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41600 LAMOTTE-BEUVRON
Téléphone	02 54 88 84 84
Fax	02 54 88 84 83
Courriel	mairie.lamottebeuvron@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 254
Densité moyenne	28,22

Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 9 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
18	Brinon-sur-Sauldre (211800370)	1 024
41	Chaon (214100364)	478
41	Chaumont-sur-Tharonne (214100463)	1 129
41	Lamotte-Beuvron (214101065)	4 885
41	Nouan-le-Fuzelier (214101610)	2 435
41	Pierrefitte-sur-Sauldre (214101768)	851
41	Saint-Viâtre (214102311)	1 292
41	Souvigny-en-Sologne (214102519)	509
41	Vouzon (214102964)	1 541

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
45	CC du Canton de La Ferté-Saint-Aubin (200005932)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Etablissements scolaires

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)